

## CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Salle Multi-activités d'Arlanc  
Procès-Verbal de séance.....  
**Présentation des activités de l'association UC2A**

Philippe Bernard, Vice-président de l'association et Mathieu Debarges, Directeur.

Mathieu Debarges rappelle que l'UC2A est l'union des deux clubs cyclistes d'Ambert : le Cyclo-club « Les Copains » (créé en 1988) et le Vélo-Club Ambertois (créé pour ce dernier en 1927). L'idée de l'union est venue du manque de bénévoles pour l'un des clubs. Celle-ci a eu lieu en 2024 et a donné naissance à l'UC2A.

.....

M. le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (64 présents, 8 pouvoirs, 72 votants).

Philippe BERNARD est désigné secrétaire de séance.

**I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Compte-rendu des décisions**

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- des virements de crédits - de chapitre à chapitre - n°1 ;
- des aides à l'habitat - Pacte territorial France Rénov - juin 2025 ;
- l'Education Artistique et Culturelle - plan d'actions 2025-26 et demande de subvention ;
- un accord cadre pour la réalisation de Diagnostic de performance énergétique ;
- une attribution de marché pour le Transport à la demande sur réservation
- un avenant au marché de travaux de la Gare de l'utopie à Vertolaye ;
- un avenant au marché pour l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH Ru ;
- une attribution de marché pour la mise en conformité du plan d'eau de Fournols ;
- la Gare de l'utopie - travaux de rénovation - Mise à jour du plan de financement ;
- une annulation de loyer pour Ambert sport ;
- une tarification des travaux de reprographie ;
- une demande de subvention pour le diagnostic de zones humides CT Couzes au Livradois ;
- des aides à l'habitat OPAH-Ru - septembre 2025 ;
- des aides à l'achat de VAE - 1er sem 2025 - 2
- des aides à l'habitat - Pacte territorial France Rénov - août 2025 ;
- une demande de subvention pour la mise en place d'une plateforme logistique décentralisée - phase 2 ;

Chantal Facy déclare qu'elle a découvert que le local Ambert Sport à Ambert s'était libéré, et demande s'il y avait des locataires potentiels.

M. le Président répond que pour l'instant il n'y a aucun repreneur qui s'est manifesté. Il souhaite que ce soient des porteurs de projets qui puissent générer des flux car la place du Pontel est un point économique important de la ville d'Ambert.

Guy Gorbinet précise qu'il y a des visites prévues mais ne présume pas des réponses car la conjoncture économique est assez défavorable actuellement.

Arnaud Provenchère demande quelle est l'augmentation des tarifs de reprographie dans les MSAP ; elle doit être plutôt conséquente car depuis ce changement de tarifs, les gens viennent faire des photocopies à la Mairie d'Olliergues.

Guy Gorbinet explique que l'augmentation a touché les photocopies couleur et A3 essentiellement ; par ailleurs, il explique que ces tarifs sont applicables aux communes et aux associations. D'autres tarifs sont applicables aux particuliers et aux petites entreprises : pour le A4 noir et blanc, 0,50 € pour le recto, 1 € pour le RV ; le A3 noir et blanc : 1 € le recto et 2 € le RV. En ce qui concerne la couleur : le A4 est de 1 € le recto et 2 € le recto-verso ; le A3 est de 2 € le recto, et 4 € le RV.

Arnaud Provenchère : « Eh bien voilà l'explication ! faire un dossier de retraite Guy, avec de tels tarifs ! »

Guy Gorbinet : « Les photocopies pour les dossiers de retraite ou autres démarches administratives sont restées gratuites ! J'insiste : tout ce qui concerne les démarches administratives est gratuit, y compris les CV, et lettre de motivation pour trouver du boulot ! »

Arnaud Provenchère : « Mais pourquoi les France service viennent-elles faire les copies à la Mairie d'Olliergues, vous êtes bien certains que le message a été transmis ? j'ai un doute... la dernière fois c'est moi qui les ai faites les photocopies ! »

Guy Gorbinet : « Bien sûr que oui ! C'est clair ! Seules les impressions relatives aux démarches administratives des douze partenaires nationaux ainsi que celles des CV et des lettres de motivation seront réalisées à titre gracieux ! Ça ne peut pas être plus clair ! »

Marc Joubert : « Je pense qu'il doit y avoir quelques erreurs car, y compris pour des documents administratifs, certains ont dû faire demi-tour. »

Guy Gorbinet : « Très bien ! nous rappellerons les consignes à nos agents. Et on pourra mettre un affichage sur les murs également. »

M. le Président : « Oui, cela a été décidé ainsi car les agents nous ont fait remonter que certains faisaient des impressions de menus, de photos de famille... Ce qui fait que nous avons dû prendre ces mesures, mais les dossiers restent gratuits. »

Guy Gorbinet précise que par ailleurs, les tarifs sont affichés dans les maisons France service.

## 1. ADG - Election représentants Conseil de surveillance du CH d'Ambert

Cf. délibération n°1

Unanimité.

## 2. FIN. Modalités de répartition du FPIC 2025

Cf. délibération n°2

Unanimité.

**3. FIN. Budget principal et budgets annexes - décision modificative**

Cf. délibération n°3

Unanimité.

**4. FIN. Admissions en non-valeur**

Cf. délibération n°4

Unanimité.

3

**5. ADG. Siège ALF - convention d'occupation du domaine public avec la Mairie Ambert**

Cf. délibération n°5

Unanimité.

**6. RH. Modification du tableau des emplois**

Cf. délibération n°6

Unanimité.

## II – PÔLE « ÉCONOMIE »

**7. ECO. Remise en état de l'aérodrome Paul Gorce**

Cf. délibération n°7

Unanimité.

**8. ECO. Rapport d'activité annuel de la SEM de Prabouré et rapports relatifs aux délégations de service public « remontées mécaniques et pistes de ski » et « espace nordique »**

Cf. délibération n°8

Unanimité.

**9. ECO – Concession pour la gestion et l'exploitation de l'espace nordique des crêtes du Forez 2025/2027**

Cf. délibération n°9

Michel Bravard ne prend pas part au vote.

71 votants.

Unanimité.

Guy Gorbinec explique qu'il s'agirait de rajouter deux paragraphes, l'un à l'article 4 et l'autre à l'article 11-1, si l'assemblée en est d'accord. Ces compléments sont les suivants :

« Le concessionnaire pourra en partie déléguer certaines missions à un tiers. Le contrat de délégation devra être explicitement validé par écrit par le président de la communauté de communes »

« Pour le local des Pradeaux, le concessionnaire pourra confier tout ou partie des missions de billetterie et de location de matériel à la société Trot'in Forez, prestataire déjà présent dans le local. Le contrat de délégation devra être explicitement validé par écrit par le Président de la communauté de communes. » L'assemblée donne un avis favorable pour rajouter ces deux paragraphes aux articles précités du contrat de concession.

**10. ECO - délégation compétence « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » à la Maison du Tourisme Livradois Forez 2025 - 2027**

Cf. délibération n°10

Corinne Mondin ne participe pas au vote. 71 votants.

Unanimité.

Guy Gorbinec précise que les Points d'information touristique vont être créés et – à l'instar de ce qui se fait déjà à Viverols et Cunlhat – vont travailler en partenariat avec les Maisons France Service. La MDT s'est engagée à former les personnels. D'autres points sur le territoire pourront être d'information touristique et être formés à cet effet, par exemple le jardin pour la Terre à Arlanc.

**11. ECO - Taxe de séjour additionnelle - convention avec le CD63**

Cf. délibération n°11

Majorité – 69 votes « pour » - 3 abstentions – 0 vote « contre »

**12. ECO - Restitution des gîtes touristiques aux communes de Beurières et Doranges**

Cf. délibération n°12

Unanimité.

### **III – PÔLE « AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE »**

**13. ADT -PLUi Pays d'Olliergues - adoption de la Déclaration de projet n°2**

Cf. délibération n°13

Unanimité.

**14. ADT -PLUi Vallée de l'Ance – Révision allégée n°1 – arrêt du projet et bilan de la concertation**

Cf. délibération n°14

Unanimité.

**15. ADT - PLUI de la Vallée de l'Ance - Modification n°1 – bilan de la concertation**

Cf. délibération n°15

Unanimité.

**16. STE. Reconduction de la suppression de la possibilité d'exonération de la TEOM**

Cf. délibération n°16

Unanimité.

**17. ADT – Prescription du PLUi-H sur le territoire d'ALF – définition des modalités de collaboration**

Cf. délibération n°17

Majorité. 65 votes « pour » - 7 votes « contre » - 0 abstention

Daniel Barrier souhaite justifier son vote défavorable : « Je trouve qu'on se précipite pour voter ce PLUi- H alors qu'il y a une loi en préparation et en attente d'être votée à l'assemblée nationale pour modifier la loi ZAN. Je pense que cela va être fait en début d'année, ... et nous on se précipite en fin de mandat – remarquez : il n'y a peut-être que moi qui ne me représente pas – on se précipite pour voter cette délibération alors qu'on pourrait très bien attendre le prochain nouveau conseil. Voilà pourquoi je vote contre, je ne suis pas d'accord sur le timing. »

François Dauphin : « Oui ; cependant il faut quand même se souvenir de la loi qui nous dit que si nous n'avons pas enclenché un PLUi avant 2026, les communes qui seront au RNu n'auront rien du tout ... »

Daniel Barrier : « Non, ce n'est pas cela qui est inscrit sur le texte de la loi. Ce qui y est inscrit : c'est qu'il n'y aura pas la garantie d'un hectare pour ces communes-là ... alors la garantie d'un ha, en ce qui me concerne, je n'en ai pas besoin ! »

M. le Président : « C'est ce qui est demandé par beaucoup de Maires cependant : la garantie de 1 ha. »

Daniel Barrier : « Mais sur une commune comme la mienne, je n'ai pas besoin d'un hectare pour construire chaque année, cela représente sept ou huit maisons, ... donc je n'ai pas la garantie d'un ha mais j'aurais quand même des permis de construire. »

Inaudible

M. le Président : « Justement c'est ce qu'il va falloir demander dans le groupe de travail. »

M. le Président demande à l'assemblée quels sont celles et ceux qui souhaitent faire partie du groupe de travail du PLUi-H :

Jean-Luc Coupat, Didier Liennart, Marc Joubert, Isabelle Courtial, Bruno Paul, Bernard Pastel, Georges Morison, Jean-François Klufts, Philippe Bernard, Chantal Facy, Laurence Finand-Georges, Christophe Delayre.

Marc Joubert est désigné comme organisateur du groupe de travail.

**18. ADT – Prescription du PLUi-H sur le territoire d'ALF – définition des objectifs et des modalités de concertation**

Cf. délibération n°18

Majorité. 64 votes « pour » - 8 votes « contre » - 0 abstention

Elodie Chantegrel précise qu'il est proposé au conseil de ne pas faire appel à des bureaux d'étude pour faire la révision des documents d'urbanisme mais d'avoir au sein de la communauté de communes des agents qui effectuent ce travail ; cependant pour certains domaines très spécifiques comme par exemple l'environnement, ou l'aspect juridique des concertations, le service sera sans doute contraint de faire appel à des bureaux d'études car les compétences ne seront pas présentes en interne. Cela revient à un

mixage des deux ressources : cela devrait permettre d'alléger les coûts et d'avoir un traitement de proximité des problématiques, ce qui n'est pas forcément le cas lorsque le Bureau d'études n'est pas local.

Le vote pour le traitement en régie est adopté à l'unanimité

## IV – PÔLE « RESSOURCES ET MOYENS »

### 19. RMO. Partenariat avec le centre de gestion du Puy-de-Dôme pour la mise en œuvre d'un diplôme universitaire de secrétariat général de mairie

Cf. délibération n°19

Unanimité.

## V – PÔLE « SOCIAL »

### 20. SOC. désignation de représentants à l'association « Tous mobiles, le réseau solidaire Livradois-Forez »

Cf. délibération n°20

Unanimité.

Marc Joubert et Valérie Prunier sont désignés par le conseil communautaire.

## VI – PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »

### 21. STE. Rapport d'activités 2024 du Service public d'assainissement non collectif d'ALF.

Cf. délibération n°21

Unanimité.

Marie-Laure Nunès : « Elle était à 90 et elle est passée à 120 €, puisque le contrôle du SPANC a lieu en ce moment sur ma commune. »

Jean Savinel : « Oui, mais c'est le tarif 2025. Et là c'est le rapport d'activité 2024 dont on parle. »

Marie-Laure Nunès : « Oui, mais tu dis que cela n'a pas augmenté... »

Jean Savinel : « C'est vrai mais cela n'est pas suffisant. (question inaudible). ... Non ! il s'est juste acheté un véhicule supplémentaire. »

M. le Président : « Je rappelle que le budget du SPANC doit s'équilibrer. On a voté cette délibération, le 5 juin 2025 – je l'ai sous les yeux – tarif 2<sup>e</sup> semestre 2025 120 €. Ça a été voté, mais il est vrai que ce jour-là tu étais représentée par Chantal Facy ; on n'en est pas encore à l'équilibre... »

Marie-Laure Nunès : « Oui mais la fréquence des contrôles ne doit pas excéder 10 ans et sur ma commune, on en est à 18 ans... »

Jean Savinel : « Mais oui, on a pris du retard ... C'est pour ça ! »

Marie-Laure Nunès : « ... Autant vous dire que mes administrés sont furieux parce que la Cocom est en faute, et beaucoup ne veulent pas être contrôlés ! C'est tout ! »

Simon Rodier : inaudible

Marie-Laure Nunès : « Eh ! bien ! oui ! parce qu'on leur a dit que c'était obligatoire ! D'autre part, je vais avoir des contrôles sur des assainissements qui ont été effectués dans les règles et qui ont à peu près 4-5 ans ; le SPANC est donc venu avant et après, ils ont payé ... et maintenant, on leur redemande un contrôle, et là aussi, ils sont extrêmement furieux ! Donc en fait, c'est compliqué ! ... et maintenant tu viens de dire qu'on va être contrôlé tous les 5 ans, bientôt... »

Jean Savinel : « Oui, effectivement tous les cinq ans. »

Marie-Laure Nunès : « Et en plus, on vient juste de recevoir les impôts fonciers ! ... alors autant vous dire que ça hurle dans ma commune ! »

Un conseiller : « En quoi consiste le contrôle ? une fois qu'on a constaté que l'installation est bonne, pourquoi recontrôler ? ... c'est comme un impôt ! »

Jean Savinel : « Mais non, c'est comme ta voiture ... ton installation d'assainissement vieillit elle aussi et donc il faut la recontrôler ; ton installation vieillit ... comme ta voiture, ou comme toi aussi, tous les cinq ans tu te fais contrôler par ton docteur... »

Marie-Laure Nunès : « Mais tous les cinq ans, quand même c'est trop ! il ne faut pas exagérer ... qu'on n'excède pas les dix ans, c'est un fait, ... mais tous les cinq ans... »

Jean Savinel : « Ce n'est pas nous qui faisons les lois. »

Christian Heux : « Si un contrôle est négatif, c'est-à-dire que l'installation n'est absolument pas aux normes, est-ce que des pénalités sont envisagées ? est-ce qu'il y a un moyen de pression pour que les gens fassent le travail ? »

Jean Savinel : « Cela relève du pouvoir de police du maire. »

Daniel Forestier : « Tu as soulevé un problème que nous rencontrons tous en tant que maires : si l'installation n'est pas aux normes, et que la personne n'est pas en capacité de débourser la somme nécessaire – qui est de l'ordre d'environ 10 000 € je crois – qu'est-ce qu'on peut faire, nous, les maires ? J'imagine que tous, vous faites comme moi. On prolonge. En revanche, lors d'une vente, cela donne l'occasion de la mise en conformité ; c'est sur le nouvel acheteur qu'on peut mettre une pression. »

François Dauphin : « Je crois que nous, les Maires, nous connaissons bien nos villages et tout dépend de la pollution que l'installation occasionne ... Si la personne possède un hectare et que cela se déverse dans sa parcelle sans gêner personne, je laisse faire ; par contre, si cela va directement dans le ruisseau, là cela relève directement de notre responsabilité, et il faut agir. Il y en a beaucoup d'installations qui ne sont pas aux normes mais si cela va dans le ruisseau ou directement chez le voisin, il faut agir, parce que ça donne cours à de gros conflits de voisinage. Je pense que tous, nous sommes capables de gérer cela. »

Jean Savinel : « N'oublions pas que si on est sur de l'assainissement collectif, on paye beaucoup plus cher que ça ! Si ! on paye la taxe ... et la paye annuellement, alors que là on paye un contrôle tous les cinq ans. »

## IV – PÔLE « CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE »

### 22. CSVA. Subventions exceptionnelles pour l'année 2025

Cf. délibération n°22

Unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

**Point sur l'abattoir intercommunal**

François Dauphin : « L'activité de l'abattoir a redémarré. En revanche, il y a eu un petit souci mardi, un souci qui n'a rien à voir avec l'abattoir : vous savez qu'il y a des bêtes qui ne sont pas arrivées du fait de la dermatose nodulaire contagieuse des bovins, la DNC, cette maladie est à la porte de notre territoire, et toutes les bêtes de la Loire qui devaient être abattues dans notre abattoir, n'ont pas pu l'être... il y avait trois gros bovins, et quatre ou cinq veaux. Mais cela on n'y peut rien, et ... (inaudible)... Voilà. Les agriculteurs étaient bien ennuyés ; ils nous ont appelés pour nous dire qu'ils ont interdiction de sortir leurs animaux. Cependant en dehors de ça, l'abattoir est en ordre de fonctionnement. Le directeur va arriver début novembre, après les trois mois de préavis. Il va venir dans le courant du mois d'octobre pour effectuer des remises à niveaux des employés, qui après ces mois d'inactivités ont perdu des habitudes. La secrétaire est remplacée. La personne qui la remplace est en poste, et c'est la période de tuilage. Aujourd'hui on s'aperçoit que les usagers reviennent un petit peu. J'essaie d'être présent le lundi soir, lorsqu'ils apportent les bêtes pour leur faire visiter. Ils sont satisfaits. En ce qui concerne l'abattage des porcs, il faut faire des formations pour tuer ce qu'on appelle les coches, les gros animaux car les employés ne l'ont jamais fait. Une date va être calée pour qu'ils soient bien au fait pour effectuer le travail. (inaudible)... Non, mais nous allons faire de la publicité ; avant cela, on a voulu faire une remise en route pour vérifier que tout marche. (inaudible) Le nouveau directeur travaille à la DDPP, alors c'est peut-être notre chance... »

Jean Savinel : « Je crois qu'on peut remercier François, car il a fait un gros travail, il y a passé beaucoup de temps et il a toujours gardé le moral. »

Applaudissements.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président lève la séance du conseil communautaire.